

FORMATION CONTINUE AU BREVET NATIONAL DE SECURITE ET DE SAUVETAGE AQUATIQUE

Le candidat s'engage à nous fournir un dossier complet :

1. Fiche d'inscription ci-joint complétée
2. Photocopie recto verso de la Carte Nationale d'Identité ou pièce équivalente avec photo
3. Certificat médical de non contre-indication (ANNEXE 1) prévu par l'arrêté du 26 juin 1991. **Aucun autre certificat médical ne sera pris en compte**
Ce même certificat vous sera demandé pour la formation SSA sur le littoral ou eaux intérieures
4. Règlement intérieur de l'association ainsi que la convention de formation sont à lire et à conserver. **Signer impérativement la prise de connaissance de ces documents sur la feuille d'inscription**
5. 2 enveloppes affranchies au tarif en vigueur dont 1 au format 22 X 31
6. Photocopies des diplômes suivants dont vous êtes titulaires :
 - ✓ **BNSSA** + dernière **attestation FC** (recyclage) le cas échéant
 - ✓ Attestation de **FC PSE 1** ou **2** en cours de validité sauf si effectuée au sein de la FNMNS
7. Chèque de **130 €** ou **275 €** (le paiement peut se faire en plusieurs fois, mettre la date d'encaissement au dos du chèque) à l'ordre de S.O.S

ASSUREZ-VOUS DE NE RIEN AVOIR OUBLIE...MERCI

Dossier COMPLET à nous envoyer par courrier ou à nous scanner :

Par voie postale : Mr SAUNIER Benjamin
7 avenue des dunes, Résidence le sables d'or apt 203
40480 VIEUX BOUCAU LES BAINS
Téléphone : 06.98.65.31.57

Par scanne : aquatique.sudouestsecourisme@gmail.com



FICHE INSCRIPTION

Formation Continue du BNSSA



NOM : _____ PRENOM : _____ NOM DE JEUNE FILLE : _____

DATE DE NAISSANCE : _____ LIEU DE NAISSANCE : _____ DEPT / PAYS : _____

ADRESSE : _____ CODE POSTAL : _____ VILLE : _____

ACTIVITE/ PROFESSION : _____ TELEPHONE : _____ E-MAIL : _____

Pourquoi faites-vous cette réactualisation (choix multiple possible) :

- Devenir Sauveteur en piscine
 Devenir sauveteur sur le littoral (mer)
 Pour réactualiser mon BNSSA
 Pour passer le BPJEPS ANN
 Devenir sauveteur en eaux intérieures (Lac / Rivière)
 Sur demande de l'employeur
 Autres : _____

NOM & COORDONNEES téléphoniques de la (des) personne(s) à prévenir en cas d'accident :

A REMPLIR PAR TOUS LES CANDIDATS :

Je soussigné(e)..... atteste l'exactitude des renseignements donnés et confirme avoir pris connaissance du règlement intérieur concernant la (les) formation(s) choisi(e). Je m'engage à ne rien dissimuler sur mon état de santé

Fait à le **Signature**

Je soussigné(e)autorise gracieusement l'Association Sud-Ouest Secourisme à utiliser des photographies et autres images me représentant ou celles de mon enfant, pour illustrer ses activités sur les réseaux sociaux. Je reconnais ne pas prétendre à une réparation d'un préjudice quel qu'il soit du fait de l'utilisation de mon image.

Fait à le **Signature**

Je soussigné(e)..... certifie avoir pris connaissance de la convention de formation continue du BNSSA et en accepte les conditions

Fait à le **Signature**

Cocher la case devant la ou les formation(s) choisie(s)	TARIFS	Date(s)
<input type="checkbox"/> FORMATION CONTINUE (recyclage quinquennal) BNSSA	130 € / 275 €	
<input type="checkbox"/> PSE 2 : Premiers Secours en Équipe de Niveau 2	250 €*	
<input type="checkbox"/> FORMATION CONTINUE (recyclage annuel) PSE 1	70 €*	
<input type="checkbox"/> FORMATION CONTINUE (recyclage annuel) PSE 1 et PSE 2	70 €*	

Votre mode de règlement :

- Chèque
 Virement
 Espèces
 CPF
 OPCO
 France travail
 Autre : _____

* Lors de la réservation de certaines salles de formation, le repas est obligatoire voir l'article 3 du règlement intérieur (RI) de l'association Sud-Ouest Secourisme (SOS). Pour tout paiement par le CPF ou autres organismes voir l'article 6 du RI de SOS



ARTICLE II : DUREE DE LA FORMATION

Formation sur 6 heures à 130 € :

La durée de la formation est de 3 jours (2 h par jour) ou 4 jours (1 h 30 par jour) d'entraînement aquatique. La présence du candidat est obligatoire à **toutes les séances de formation** sauf empêchement majeur.

Formation sur 21 heures à 275 € :

La durée de la formation est de 6 jours avec 21 heures d'entraînement aquatique. La présence du candidat est obligatoire à **toutes les séances de formation** sauf empêchement majeur. L'association Sud Ouest Secourisme se réserve le droit d'établir des évaluations intermédiaires déterminant l'aptitude du candidat à être présenté à l'examen. Ces entraînements sont menés par une personne ayant le titre de Maître-Nageur Sauveteur.

L'association se réserve le droit d'établir des évaluations intermédiaires déterminant l'**aptitude** du candidat à être présenté à l'examen.

ARTICLE III : LE COUT DE LA FORMATION.

Le coût de la formation, hors matériel personnel, est calculé suivant la durée de la formation incluant tous les entraînements afin de préparer le candidat à l'examen. Conformément aux textes, l'entrée en formation du candidat doit être signalée au CDF FNMNS des LANDES au moins un mois avant le début de la formation. **La présence du candidat est obligatoire à toutes les séances de formation sauf empêchement majeur.**

ARTICLE IV : PRESENTATION A L'EXAMEN

L'Association S.O.S s'engage en cas d'échec à représenter **1 fois le candidat** (sans coût supplémentaire) et ce dans les **12 mois** qui suivent son inscription. Le candidat sera de nouveau encadré sur des séances aquatiques et un suivi à distance lui sera proposé afin de le représenter à un autre examen. **Le candidat ajourné se doit de respecter les propositions de dates d'entraînements aquatiques et les horaires de la nouvelle session de formation afin de ne pas la perturber.** Au-delà des 12 mois, si le candidat souhaite à nouveau se présenter à l'examen de la FC BNSSA, il devra à nouveau suivre la formation complète et s'acquitter d'un coût fixé par le bureau directeur. Le bureau directeur se réserve le droit de choisir la date et le lieu de représentation à l'examen du candidat.

ARTICLE V : SANCTION ET CADRE JURIDIQUE D'EXERCICE.

Le dossier d'inscription est remis complet à Sud Ouest Secourisme qui le vérifie.

Le candidat est convoqué par le CDF FNMNS du département des Landes qui délivre les attestations en cas de réussite.

Le titulaire du BNSSA peut assurer la surveillance :

- Des baignades en centre de vacances et de loisirs
- Des baignades ouvertes gratuitement au public et réglementairement autorisées
- Dans les piscines d'accès payants sous certaines conditions

Pour garder la validation de son diplôme, le titulaire du BNSSA doit se soumettre :

- Aux épreuves de la formation continue du BNSSA dans sa 5^{ème} année d'obtention
- A la formation continue annuelle en secourisme afin de garder la validation de son PSE 1 ou PSE 2.

Le Président de CDF 40 de la FNMNS
Stéphane GUEROUE

ANNEXE 1

CERTIFICAT MEDICAL

Un certificat médical établi moins de trois mois avant la date de dépôt du dossier est exigé pour tout candidat au Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique (BNSSA) ou à l'examen de révision de ce brevet.

Je soussigné(e) :, docteur en médecine, certifie avoir examiné ce jour et avoir constaté qu'il (elle) ne présente aucune contre-indication apparente à la pratique de la natation et du sauvetage, ainsi qu'à la surveillance des usagers des lieux de bains.

Ce sujet n'a jamais eu de perte de connaissance ou de crise d'épilepsie et présente, en particulier, une aptitude normale à l'effort, une acuité auditive lui permettant d'entendre une voix normale à 5 mètres, ainsi qu'une acuité visuelle conforme aux exigences figurant ci-dessous.

Fait à le

Signature et cachet du médecin

Sans correction :

Une acuité visuelle de 4/10 en faisant la somme des acuités visuelles de chaque œil mesuré séparément soit au moins 3/10 + 1/10 ou 2/10 + 2/10

Cas particulier :

Dans le cas d'un œil amblyope, le critère exigé est : 4/10 + inférieur à 1/10

Avec correction :

- soit une correction amenant une acuité visuelle de 10/10 pour un œil quelle que soit la valeur de l'autre œil corrigé (supérieur à 1/10)
- soit une correction amenant une acuité visuelle de 13/10 pour la somme des acuités visuelles de chaque œil corrigé, avec un œil à 8/10

Cas particulier :

Dans le cas d'un œil amblyope, le critère exigé est 10/10 pour l'autre œil corrigé